



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 10/01/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 20 décembre 2022 et le 10 janvier 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Nécessité d'actualiser l'étude d'impact du projet de parc photovoltaïque sur la commune de Salzuit (43)

Réalisation d'un parc photovoltaïque par la SAS Centrales photovoltaïques PS2 à environ 13 kilomètres au sud-est de Brioude sur une emprise de 5,86 ha pour une puissance de 4,78 MWc, le projet ayant évolué depuis la délivrance du permis de construire le 30 mai 2018.

- Révision n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pont-de-Chéruy (38)

Évolution du plan local d'urbanisme de Pont-de-Chéruy, commune de 5980 habitants (Insee 2019) sur 2,5 km² au nord-ouest du département de l'Isère en limite de la plaine du Bas Dauphiné, portant sur la période 2022-2034 et prévoyant l'accueil de 574 nouveaux habitants et la création de 385 logements au sein de l'enveloppe urbaine et de deux orientations d'aménagement et de programmation.

- Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Les Ancizes Comps (63)

Création de trois secteurs de taille et de capacité limitée (Stecal) dédiés Nlt (zone naturelle destinée aux habitations légères de loisirs démontables ou transportables, destinées à une occupation saisonnière ou temporaire), actuellement classés en zones N (naturelle) ou NI (naturelle loisirs touristiques).

- Cadrage préalable du plan de mobilité des territoires lyonnais de Sytral mobilités (69)

Sytral mobilités, devenu le 1^{er} janvier 2022, avec l'application de la loi d'orientation des mobilités, l'autorité organisatrice des mobilités des « territoires lyonnais » qui représentent 273 communes du

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

département du Rhône et 1,9 millions d'habitants, a sollicité un cadrage préalable de l'évaluation environnementale du plan de mobilité de ces territoires déterminant « les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité ».

- Extension d'un dépôt de produits pétroliers sur la commune de Saint-Priest (69)

Augmentation, portée par la Société du Dépôt de Saint-Priest, de la capacité de stockage de produits pétroliers du dépôt actuel par l'installation de cinq réservoirs de stockage de liquides inflammables, de volumes compris entre 5 000 et 15 000 m³, la construction d'un poste de chargement-déchargement de camions supplémentaires, d'une unité de récupération de vapeurs associée ainsi que d'autres équipements annexes.

- Création d'un parc photovoltaïque aux lieux-dits "Passe-vite" et "Puech Nègre" sur la commune de Nieudan (15)

Réalisation d'un projet photovoltaïque au sol d'une puissance de 15,84 MWc composé de deux parcs d'une surface respective de 11,53 ha et 5,61 ha à environ 15 kilomètres à l'ouest d'Aurillac, porté par la société CPV SUN 4.

- Création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) au niveau du quartier des Vergnes à Clermont-Ferrand (63)

Opération d'aménagement comprenant le renouvellement urbain du quartier des Vergnes (démolition de 268 logements et construction de 153 logements) ainsi que la restructuration d'espaces périphériques : jardins familiaux à l'est, friche au nord, parc des Vergnes au sud et friches et parking du stade à l'ouest, sous maîtrise d'ouvrage de Clermont Auvergne Métropole.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>